

Pétition à la Chambre des communes réunie en Parlement

Nous, soussignés, citoyens du Canada, attirons l'attention de la Chambre sur ce qui suit :

QUE, plus de 4 500 Canadiens sont en attente d'une greffe d'organe ou de tissu qui pourrait leur sauver la vie;

ET QUE, la grande majorité des Canadiens n'appuient pas le don d'organe ou de tissu, et que seulement 25 % sont inscrits comme donateurs;

ET QUE, nous devons faciliter l'inscription des Canadiens comme donateurs d'organe ou de tissu pour sauver plus de vies.

PAR CONSÉQUENT, vos pétitionnaires demandent au Parlement d'appuyer le projet de loi C-210 afin que les Canadiens puissent manifester leur désir de donner leurs organes et leurs tissus dans leur déclaration de revenus, et que cette information soit transmise au gouvernement de leur province ou de leur territoire pour que leur nom soit ajouté au registre des dons d'organes.

NOM (CARACTÈRES D'IMPRESSION)	ADRESSE (Adresse COMPLÈTE et ville)	COURRIEL (CARACTÈRES D'IMPRESSION)	SIGNATURE (SIGNEZ)
Pat Smith	123, rue Alberta calgary	pat@smith.ca	<i>Pat Smith</i>

UNE FOIS QUE LES **DEUX CÔTÉS** DE LA PÉTITION SONT REMPLIS, VEUILLEZ ENVOYER LA PAGE **SANS FRAIS DE POSTE** À :
LEN WEBBER, DÉPUTÉ – Chambre des communes, Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Une pétition sur support papier doit comporter au moins 25 signatures valides accompagnées d'adresses. Les signatures figurant sur la pétition doivent être originales et être écrites directement sur le document, et non y être maintenues par de la colle ou du ruban adhésif, y être photocopiées ou y être reproduites par d'autres moyens. Chaque pétitionnaire doit signer (et non écrire en lettres moulées) son nom directement sur la pétition et ne doit pas signer pour quelqu'un d'autre. Si un pétitionnaire ne peut signer pour cause de maladie ou d'incapacité, cela doit être inscrit sur la pétition et sur la note signée par un témoin.

PAR CONSÉQUENT, vos pétitionnaires demandent au Parlement d'appuyer le projet de loi C-210 afin que les Canadiens puissent manifester leur désir de donner leurs organes et leurs tissus dans leur déclaration de revenus, et que cette information soit transmise au gouvernement de leur province ou de leur territoire pour que leur nom soit ajouté aux registres des dons d'organes.

NOM (CARACTÈRES D'IMPRESSION)	ADRESSE (Adresse COMPLÈTE et ville)	COURRIEL (CARACTÈRES D'IMPRESSION)	SIGNATURE (SIGNEZ)
Pat Smith	123, rue Alberta calgary	pat@smith.ca	<i>Pat Smith</i>

UNE FOIS QUE LES **DEUX CÔTÉS** DE LA PÉTITION SONT REMPLIS, VEUILLEZ ENVOYER LA PAGE **SANS FRAIS DE POSTE À :**
LEN WEBBER, DÉPUTÉ – Chambre des communes, Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Une pétition sur support papier doit comporter au moins 25 signatures valides accompagnées d'adresses. Les signatures figurant sur la pétition doivent être originales et être écrites directement sur le document, et non y être maintenues par de la colle ou du ruban adhésif, y être photocopiées ou y être reproduites par d'autres moyens. Chaque pétitionnaire doit signer (et non écrire en lettres moulées) son nom directement sur la pétition et ne doit pas signer pour quelqu'un d'autre. Si un pétitionnaire ne peut signer pour cause de maladie ou d'incapacité, cela doit être inscrit sur la pétition et la note signée par un témoin.